



FONDATION MARCEL HICTER

## Réflexions de synthèse sur la coopération culturelle transfrontalière entre le Hainaut et le Nord-Pas-de-Calais

### Introduction

Plutôt que de réaliser une note de synthèse au sens strict, il nous a semblé préférable de mobiliser les données empiriques et les analyses effectuées dans les deux rapports précédents pour élaborer quelques réflexions sur la coopération culturelle transfrontalière entre le Hainaut et le Nord-Pas-de-Calais.

Ces réflexions portent tant sur l'état actuel de la coopération que sur les actions à entreprendre pour la renforcer. Ce dernier point est important à relever, car il témoigne d'un parti-pris en faveur du développement et de la pérennisation de la coopération culturelle entre le Hainaut et le Nord-Pas-de-Calais et, plus largement, au sein de l'Eurorégion constituée des deux entités précédentes ainsi que par la Flandre Occidentale et le Kent.

### 1) Une dominante : l'intérêt pour la coopération culturelle transfrontalière

Au-delà des différences de situations, il convient d'insister d'emblée sur le très vif intérêt que les opérateurs culturels du Hainaut et du Nord-Pas-de-calais ont manifesté à l'égard de la coopération culturelle transfrontalière. Ils sont en effet globalement preneurs d'une telle démarche. Les raisons de l'engouement témoigné sont aussi diverses que variées : découverte de l'autre, utilisation plus rationnelle des moyens disponibles, densification d'une offre culturelle de qualité, captation de nouveaux publics, stratégie de développement international, contribution à l'émergence d'une identité eurorégionale...

Bref, tant sur son versant hennuyer que français, la coopération culturelle transfrontalière dispose au travers des opérateurs culturels d'un terrain particulièrement réceptif, ce qui constitue, soulignons-le, un des préalables les plus décisifs à son enracinement dans la réalité.

## **2) Une construction aléatoire à long terme**

Mais si les opérateurs culturels sont réceptifs à la coopération transfrontalière, cette dernière n'en reste pas moins une construction à long terme. Coopérer ne fait d'abord pas partie des modes opératoires habituels du monde culturel. De plus, coopérer n'est pas une pratique facile en soi. La coopération implique en effet une prise de risque importante et elle est particulièrement coûteuse en coordination. Par ailleurs, la dimension transfrontalière peut renforcer les difficultés. Par manque de points de repères, l'autre côté de la " frontière " prend en effet souvent l'allure d'une " boîte noire " dans laquelle il est parfois aussi difficile de pénétrer que de s'y retrouver.

En conséquence, la coopération culturelle transfrontalière doit d'abord et avant tout être réfléchie comme un construit à long terme. Une telle vision n'est évidemment pas sans retombées sur le plan décisionnel. Elle suppose en effet d'inscrire l'action publique dans la durée. Ainsi, par exemple, il convient à très court terme de penser déjà à l'après Interreg III, qui, selon les informations recueillies, devrait être le dernier de la famille des Interreg. Or ce programme constitue actuellement la principale si pas l'unique source de financement de la coopération culturelle transfrontalière au sein de l'Eurorégion. Dès lors, sans un soutien au moins équivalent, c'est toute la dynamique naissante de la coopération culturelle transfrontalière qui risque de s'essouffler.

Par ailleurs, la coopération culturelle transfrontalière est aussi un construit aléatoire. Elle est faite de réussites mais aussi d'échecs. Son caractère aléatoire est d'autant plus marqué que la dynamique coopératrice transfrontalière n'a quasiment pas d'histoire derrière elle. C'est donc au grès des expériences que les opérateurs apprennent à gérer la coopération transfrontalière. Les bilans que l'on peut faire de l'action transfrontalière doivent évidemment tenir compte de cette réalité. Par ailleurs, il semble impératif de capitaliser les raisons des réussites et des échecs. Une telle capitalisation, combinée à des actions de sensibilisation et de formation, permettrait en effet de renforcer la dynamique coopératrice naissante en minimisant dès le départ les facteurs de non-réussites ou d'échecs.

## **3) Une démarche basée sur l'écoute et le dialogue**

Pour construire un cadre favorable à l'action culturelle transfrontalière, il est fondamental que les décideurs, quel que soit le niveau pris en compte, se mettent plus à l'écoute du terrain. Mieux, ils doivent engager un véritable dialogue avec les opérateurs culturels de base, c'est à dire *in fine* les acteurs qui, dans la quotidienneté, donnent corps ou non à la coopération culturelle transfrontalière.

Trop souvent, les mesures prises s'adaptent mal à la diversité du secteur culturel. Par voie de conséquence, elles sont souvent perçues comme relevant d'une logique technocratique sans considération par rapport aux réalités vécues sur le terrain.

Par ailleurs, les mesures prises sont aussi porteuses d'enjeux démocratiques qui, lorsqu'ils se matérialisent, apparaissent plus comme des conséquences *ex-post* que comme des choix raisonnés *ex-ante*. Un de ces enjeux réside actuellement dans le fait que seules les structures culturelles les plus richement dotées en capitaux humain et financier peuvent raisonnablement se lancer dans l'aventure culturelle transfrontalière. Un autre enjeu, tout aussi fondamental que le premier, concerne les zones rurales peu peuplées. Ces dernières semblent en effet éprouver plus de difficultés à s'inscrire dans les dispositifs de soutien à l'action culturelle transfrontalière. Or, dans ces régions, la coopération transfrontalière apparaît souvent comme une des rares possibilités de maintenir un minimum d'offre culturelle de qualité.

#### **4) Favoriser la mise en contact des opérateurs**

La coopération culturelle transfrontalière ne se décrète pas mais elle se construit aux grès des circonstances et des opportunités. Parmi ces dernières, les possibilités de contact s'avèrent primordiales. C'est en tout cas le moyen le plus sûr pour que les dynamiques transfrontalières puissent prendre forme et se renforcer dans le temps. Les rencontres permettent de tisser des liens, de s'insérer dans des réseaux et, surtout, de prendre le temps de se découvrir tant humainement que professionnellement.

Or, selon les opérateurs culturels rencontrés, il existe en la matière un véritable déficit au sein de l'espace eurorégional. Les possibilités de rencontre sont en effet qualifiées de très rares. En outre, lorsqu'elles sont présentes, elles prennent souvent l'allure de grands-messes se situant à l'opposé des souhaits et attentes exprimés par les opérateurs.

A court terme, densifier les possibilités de rencontre apparaît pour le moins fondamental. Cette densification peut évidemment prendre des formes très différentes. Parmi celles-ci, la création d'événements culturels spécifiques à l'Eurorégion est sans aucun doute une des pistes les plus prometteuses, car de tels événements permettraient aux opérateurs de se produire en un même lieu. Un autre possibilité à envisager est la constitution de bourses permettant aux opérateurs de coordonner leurs programmations respectives et de s'épauler pour organiser des tournées d'artistes et/ou d'expositions.

Ces pistes ne sont évidemment que des possibles parmi d'autres. Ce qui compte est de densifier les possibilités de rencontre. Toutefois, pour qu'elle soit réellement opérante, cette densification doit inévitablement partir des souhaits et attentes de la base. On retrouve donc, ici aussi, toute l'importance de l'écoute et du dialogue à développer envers les opérateurs culturels.

## **5) Développer une offre de formation**

Selon les informations recueillies, il n'existe actuellement aucune offre de formation portant sur la coopération culturelle transfrontalière.

Il s'agit là d'une lacune doublement pénalisante. Premièrement, la formation est par excellence une opportunité de rencontres et de prises de contact. De ce point de vue, le développement d'une offre de formation s'inscrit pleinement dans une stratégie de densification des possibilités de rencontre. Deuxièmement, la formation est aussi par définition un lieu de transmission des savoirs. De ce point de vue, elle aurait pour vertu de faire découvrir les cadres d'action des opérateurs culturels actifs dans les différentes régions constitutives de l'Eurorégion. Parallèlement, elle pourrait soutenir efficacement la coopération culturelle transfrontalière en développant une pédagogie de la réussite et cela tant au niveau de la conception que de la réalisation des projets transfrontaliers.

Tout comme dans le cas de la densification des possibilités de rencontre, le développement d'une offre de formation peut évidemment prendre des formes très différentes. Plusieurs propositions ont été énoncées dans les rapports relatifs au Hainaut et au Nord-Pas-de-Calais dont des formations longues ainsi que des formations courtes centrées sur des thèmes ou des publics particuliers. Idéalement, ces deux types de formation devraient sans doute coexister.

## **6) Mettre en place une structure de soutien**

Il existe également une forte demande de la part des opérateurs culturels en faveur de la mise sur pied d'une structure de soutien.

Cette structure devrait remplir les grandes missions suivantes : centraliser l'information ayant trait à la coopération culturelle transfrontalière, la diffuser dans des termes clairs et pertinents vers les opérateurs culturels, aider activement ces derniers dans la conception et la mise en œuvre des projets transfrontaliers.

A court terme, une telle structure constituerait un apport important pour le secteur culturel de l'Eurorégion. Elle serait en effet une source d'économie de temps et d'énergie pour les opérateurs culturels.

A terme, une telle structure pourrait aussi jouer un rôle décisif dans l'entretien du dialogue à établir entre le monde des décideurs et celui des opérateurs culturels.

## **7) Pour la définition d'une politique culturelle eurorégionale**

Enfin, il apparaît de plus en plus impératif de doper l'Eurorégion d'une politique culturelle qui lui soit propre.

Aujourd'hui, chaque région constitutive de l'Eurorégion a une politique culturelle spécifique. Or ces politiques n'ont pas forcément les mêmes objectifs ni les mêmes priorités. En corollaire, cette situation tend à rendre la coordination des opérateurs culturels plus difficiles. Elle ne pousse pas non plus à développer la coopération transfrontalière.

L'idée d'une politique culturelle propre à l'Eurorégion ne doit pas être comprise comme l'abandon des politiques culturelles spécifiques aux régions. Au contraire, à côté de la spécificité des politiques culturelles régionales, il s'agit de créer au niveau de l'Eurorégion un dénominateur commun minimum qui baliserait la coopération culturelle transfrontalière tout en lui donnant des moyens pour exister.

L'enjeu de la définition d'une politique culturelle eurorégionale apparaît d'autant plus déterminant qu'elle contribuerait en retour à donner du relief à l'idée même d'Eurorégion. Une idée, qui pour séduisante qu'elle soit aux yeux des opérateurs culturels, ne parvient pas véritablement à s'imposer dans les faits.